



GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 30 novembre 2018
N° 505

Gérald DARMANIN félicite les douaniers de Nogent-sur-Oise pour leur saisie de 20 316 paires de chaussures de contrefaçon

Le Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, félicite les douaniers de Nogent-sur-Oise, qui viennent de saisir 20 316 paires de chaussures de contrefaçon à l'issue d'une rapide enquête.

C'est le 8 novembre dernier que les agents des douanes interceptent sur l'A1 un camion transportant, vers la Courneuve, un conteneur en provenance de Chine débarqué à Duisburg en Allemagne. Le contrôle du chargement permet de découvrir 9 444 paires de chaussures semblant contrefaire une grande marque d'articles de sport. Le camion est escorté jusqu'à l'entrepôt du destinataire, que les douaniers contrôlent à leur arrivée. 48 576 chaussures de différentes marques sont dénombrées dans les locaux.

Comme c'est l'usage dans ce type de cas, les marchandises sont placées en retenue administrative le temps que les représentants des marques concernées puissent se prononcer sur l'authenticité des articles découverts. A l'issue de ces vérifications, ce sont 20 316 paires de chaussures de contrefaçon qui ont été saisies.

Gérald Darmanin a déclaré : « Les douaniers de Nogent-sur-Oise viennent de réaliser une prise dont le montant, au prix de l'authentique, s'élève à plus de trois millions d'euros. C'est un coup porté aux réseaux criminels et à l'économie souterraine. C'est une protection que nous assurons aux entreprises qui opèrent loyalement et supportent les coûts de développement de produits respectueux des normes en vigueur. C'est aussi un risque évité pour les consommateurs, qui peuvent se laisser abuser lorsque ce type d'articles se retrouve finalement vendu sur des sites Internet ou les réseaux sociaux. »

La douane contrôle également des colis dans les centres de fret express et de dédouanement postal. Elle saisit les contrefaçons et peut également infliger une amende au destinataire. Afin d'aider les consommateurs à éviter les contrefaçons vendues sur Internet, elle publie des conseils pour leurs achats en ligne : <http://www.douane.gouv.fr/articles/a12774-comment-eviter-les-contrefacons->

POUR ALLER PLUS LOIN

- **L'album photos** : <https://www.flickr.com/gp/douane/france/75812K>
- **La saisie en vidéo** : <https://youtu.be/S9VGABmroXM>

Crédit images : Douane française

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN
Douane

01 53 18 45 03
01 57 53 41 03

presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr
presse@douane.finances.gouv.fr